



interpretation du jugement.

Par **alibi30**, le **20/01/2011** à **20:03**

Bonjour,
je viens de recevoir mon jugement j'ai ecopé 5 mois de suspension pour conduite en état d'ivresse et cannabis. Normalement j'ai 8 point étant jeune conducteur avec 1 an de permis. Mon avocat m'a dit que j'étais jugé sur l'article circonstance aggravante qui prévoit le retrait de 6 points. Mais j'aimerais en être sûr, depuis j'attends une lettre de la préfecture. Est-ce que vous seriez au courant de quelque chose? De plus le procureur ni le juge ne m'ont précisés que je devais faire une visite médicale dans le délai des 5 mois mais est-ce une condition obligatoire pour récupérer mon permis? Merci pour vos réponses. Cordialement.

Par **razor2**, le **20/01/2011** à **20:13**

La conduite sous l'empire d'un état alcoolique et sous l'emprise de produits stupéfiants, ce sont deux infractions différentes punies chacune d'un retrait de 6 points. Or comme vos deux infractions sont simultanées, vous devriez, logiquement, perdre 8 points...

Par **alibi30**, le **21/01/2011** à **19:37**

Merci beaucoup de la réponse, et du coup me confirmer que mon avocat me dit alors tout faux.

Par **Domil**, le **21/01/2011** à **19:45**

et si vous perdez vos 8 pts, ça veut donc dire que votre permis est invalidé, vous ne pourrez pas le récupérer avec une visite médicale, vous devrez le repasser.

Par **alibi30**, le **21/01/2011** à **19:48**

Oui je m'en doutais, ce que je ne sais pas c'est si le juge ne m'a pas dit de faire de visite médicale je suis quand même obligé de passer une visite médicale. D'après mon avocat non, mais bon c'est comme quand elle me dit que je devrais perdre que 6 points.

Par **razor2**, le **22/01/2011** à **10:34**

La visite médicale est à faire pour toute suspension supérieure à 1 mois..